



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACHARNEMENT SUR UNE ÉLUE CGT DU GROUPE ELSAN

Le temps passe et la méthode ne change pas.

Depuis plusieurs années, la Direction de la Clinique Saint-François (Montluçon) mène une guerre acharnée et sans merci contre une représentante des salarié.e.s CGT de l'établissement.

Toutes les méthodes sont utilisées, même les plus nauséabondes pour faire taire Caroline MAÏGA qui par son action a fait condamner l'entreprise à de multiples reprises (fraudes sur les salaires, non-paiement des heures supplémentaires, non-respect des accords signés...). Depuis 2014, l'établissement a déjà dû régulariser près d'1,6 millions d'euros sur les salaires, sans compter les condamnations diverses pour d'autres faits et entraves.

A ce jour, la Direction de la Clinique a tout bonnement fait disparaître le poste de Caroline MAÏGA. Cette gouvernance justifie sa décision en prétextant une réorganisation et un passage à une gestion informatique. Elle n'a que faire du mandat de représentant.e du personnel et de la protection légale que confère celui-ci aux salarié.e.s élu.e.s et même après l'intervention de l'Inspection du Travail et ses avertissements, la chasse aux sorcières continue.

Que fait la Direction Générale du Groupe ELSAN ?

Les services des ressources humaines ont été informés au travers du DRH national et de la Directrice des affaires sociales et plusieurs fois alertés de la totalité de ces agissements. Ils sont destinataires de l'ensemble des échanges entre la déléguée du personnel et la Direction du site. Nous considérons que leur silence sur ce dossier les rendent responsables et complices au premier plan de la situation actuelle.

Il est indispensable de rappeler que cette élue est secrétaire du CE, déléguée du personnel et secrétaire du Comité d'Entreprise de la clinique, secrétaire du comité de groupe ELSAN, qu'elle siège à la FHP et aux Prudhommes de Montluçon ...

A ce jour, après cette mise au placard organisée depuis plusieurs mois, cette salariée protégée a décidé de faire valoir son droit de retrait pour assurer sa santé mentale et physique.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale ainsi que l'ensemble des élu.e.s CGT du groupe ELSAN dénoncent cette situation intolérable et demandent expressément à la Direction de cet établissement ainsi qu'aux dirigeants du groupe de cesser le harcèlement à l'encontre de notre camarade. Ils apportent leur total soutien à cette élue qui à ce jour ne fait que défendre le droit des salarié.e.s qui l'ont élue à une grande majorité et se reconnaissent dans les combats menés.

Montreuil, le 10 septembre 2018

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

60

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr